Version 7 - EU+BE

Date: 26/11/2012

Remplace: 21/01/2009

-Crop Protection-

SYMPHONIE

Date d'impression: 29/11/2012

Page: 1/8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit Symphonie Matière(s) active(s) Flutolanil

Type de formulation DP (préparation en poudre)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de

données de sécurité

Belchim Crop Protection NV/SA

Technologielaan 7 B-1840 Londerzeel Tel. +32 (0)52 30 09 06 Fax +32 (0)52 30 11 35 e-mail: info@belchim.com

Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison (Bruxelles): +32 (0)70 245 245 +24 h numéro d'appel d'urgence : +32 (0)14 58 45 45

SECTION 2: Identification des dangers (*)

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 DSD/DPD

L'indication de danger Xi, Irritant

Effets néfastes sur la santé

humaine

Danger pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

2.1.2 CLP:

Symbole: Mention d'avertissement

Effets néfastes sur la santé

humaine

Danger pour l'environnement

Eye Irrit 2: Irritant pour les yeux

Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme

Irritant pour les yeux

GHS07

Attention

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 DSD/DPD

Pictogramme de danger



Irritant L'indication de danger

Phrases R R36: Irritant pour les yeux

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement puis consulter un

ophtalmologiste.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toutes

précautions d'usage.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la

fiche de données de sécurité.

Version 7 – EU+BE

Date: 26/11/2012

Remplace : 21/01/2009



SYMPHONIE

Date d'impression: 29/11/2012

Page: 2/8

Phrases SP SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage [Ne pas nettoyer le

matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination des systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de fermes ou des routes]

2.2.2 CLP

Pictogramme de danger



GHS 07

Mention d'avertissement : Attention

Phrases H H319 : Provoque une grave irritation oculaire.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Phrases P P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter un équipement de protection des yeux/ du visage. P337+313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la règlementation nationale

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination des

systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de fermes ou des routes]

Phrases EUH EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers Pas de donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants (*)

3.2. Mélanges

Phrases SP

Substances dangereuses	Teneur en % (m/m)	Numéro CAS/ Einecs/ Index CE	Classification selon DSD/DPD (symboles / R- phrases) ⁽¹⁾	Classification selon CLP ⁽²⁾
Flutolanil	6%	66332-96-5/-/-	N R50/53	Aquatic Chronic 2: H411

- (1) Pour le texte intégral des phrases R: voir autres sections et section 16
- (2) Pour le texte intégral des phrases H: voir autres sections et section 16

Version 7 - EU+BE

Date: 26/11/2012

Remplace : 21/01/2009

BELCHIM C-Crop Protection—

SYMPHONIE

Date d'impression: 29/11/2012

Page: 3/8

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'inhalation Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la victime

est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un

médecin.

En cas de contact avec la peau Retirer les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, laver

abondamment la peau avec de l'eau et du savon. Les vêtements contaminés

doivent être lavés avant d'être réutilisés.

En cas de contact avec les yeux Laver abondamment les yeux avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15

minutes, avec les paupières ouvertes et bien écartées du globe oculaire pour un

rinçage complet. Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact avec les yeux peut entraîner une irritation.

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour toute information complémentaire, contacter le Centre Antipoison

(Bruxelles): +32 (0)70 245 245

Montrer cette fiche de données sécurité au médecin si possible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone CO₂.

Inappropriés Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers

Produits de décomposition dangereux La combustion ou la décomposition thermique peut dégager des vapeurs toxiques

ou irritantes contenant des acides chlorhydriques ou fluorhydriques.

5.3 Conseils aux pompiers

Méthode d'intervention Eviter l'épandage des fluides d'extinction. Contenir l'écoulement et ne pas laisser

s'échapper dans les égouts ou dans les cours d'eau.

Protection des intervenants Porter un appareil respiratoire isolant. Porter des vêtements de protection

et une protection yeux/visage adaptés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de

protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la propagation dans les égouts, les cours d'eau.

Ne pas entrainer les résidus dans les canalisations et autres voies d'eau.

Version 7 – EU+BE

Date: 26/11/2012

Remplace : 21/01/2009



SYMPHONIE

Date d'impression: 29/11/2012

Page: 4/8

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et

placer dans des contenants scellés.

Creuser profondément la zone du sol contaminée et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également dans un fût scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière comme « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entrainer dans les canalisations et autres voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles d'exposition/protection individuel et les

consignes pour l'élimination se trouvent dans les sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions Les précautions usuelles pour une manipulation des produits chimiques doivent

être appliquées. Pour la protection du personnel, voir Section 8.

Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'hygiène Ne pas boire, manger ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu

de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Stocker dans le contenant d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais

et bien ventilé.

Eviter le contact direct du soleil.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau.

Matériaux de stockage Stocker dans le contenant d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide pour l'agriculture

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Mesures de protection individuelle Assurer une ventilation adéquate.

- Hygiène Laver les vêtements avant réutilisation.

- Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

- Protection des mains/de la peau Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0.3 mm

et la longueur minimale de 30 ou 35 cm. Porter un vêtement de protection adapté.

- Protection respiratoires Porter de préférence un masque couvrant le visage en totalité avec une cartouche

adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type

AP)

Version 7 - EU+BE

Date: 26/11/2012

Remplace : 21/01/2009



SYMPHONIE

Date d'impression: 29/11/2012

Page: 5/8

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques (*)

9.1 Propriétés physiques et chimiques essentielles

État Physique : Poudre
Couleur : Blanche
Odeur : Sans odeur

pH 8.97 (dilution à 1%)

Inflammabilité Non hautement inflammable

Densité apparente 0.5573 g/mL Solubilité dans l'eau Non déterminé

Solubilité dans l'eau du flutolanil = 8.01 mg/L à 20°C.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Non déterminé

Coefficient de partage (n-octanol/eau) du flutolanil : logPo/w = 3.17

Température d'auto-ignition Non auto-inflammable jusqu'à 140°C

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés oxydantes Pas de propriétés oxydantes.

9.2 Autres informations Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7)

10.2 Stabilité chimique Stabilité pendant 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation

recommandées (voir section 7)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions de stockage et de

manipulation recommandées (voir section 7)

10.4 Conditions à éviterAucune connue10.5 Matières incompatiblesAucun connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5

SECTION 11: Informations toxicologiques (*)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Sur la substance active

Toxicité aiguë par voie orale (Rat) $DL_{50} > 2000 \text{ mg/kg p.c.}$ Toxicité aiguë par voie cutanée (Rat) $DL_{50} > 2000 \text{ mg/kg p.c.}$ Toxicité aigüe par inhalation (Rat) $DL_{50} > 2000 \text{ mg/kg p.c.}$ $CL_{50} > 5.98 \text{ mg/L}$

Sur mélangeDonnées basées sur un produit similaire
Général
Provogue une irritation sévère des yeux

Toxicité aiguë par voie orale (Rat) $DL_{50} > 2000 \text{ mg/kg p.c.}$ Toxicité aiguë par voie cutanée (Rat) $DL_{50} > 2000 \text{ mg/kg p.c.}$ Toxicité aigüe par inhalation (Rat) $CL_{50} > 5.13 \text{ mg/L}$ Irritation cutanée Légèrement irritant (lap

Irritation cutanée Légèrement irritant (lapin)
Irritation oculaire Irritant (lapin)
Sensibilisation cutanée Non sensibilisant

Version 7 - EU+BE

Date: 26/11/2012

Remplace : 21/01/2009

BELCHIM C-Crop Protection—

SYMPHONIE

Date d'impression: 29/11/2012

Page: 6/8

SECTION 12: Informations écologiques (*)

12.1. Toxicité Sur mélange :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme

Sur substance active :

Toxicité aigüe :

Poisson : *lepomis macrochirus* (96h) $CL_{50} > 5.4 \text{ mg/L}$

Crustacés : Daphnia magna (48h) $CE_{50} > 6.8 \text{ mg/L } CE_{r50} > 3.2 \text{ mg/L}$

Algues (72h) $CE_{b50} = 0.97 \text{ mg/L}$

Algues (72h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe aucune donnée pour le produit

Substance active Flutolanil:

Dégradation biotique : Non biodégradable facilement

Hydrolyse: stable pour pH entre 5 et 9

Photolyse: demi-vie dans solution tampon = 277 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Substance active Flutolanil :

Coefficient de partage n-octanol/eau : log Po/w = 3.17

Facteur de bioconcentration : BCFk = 100

12.4. Mobilité dans le sol Substance active Flutolanil :

Koc = de 528 à 2340 mL/g en fonction de la nature du sol.

La substance est donc assez mobile à faiblement mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes Aucun effet néfaste connu sur l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procédure d'élimination des déchets Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer le produit de façon sécuritaire

conformément aux instructions mentionnées sur l'étiquette et aux règlementations

locales / nationales.

Déchets des résidus Eliminer les résidus conformément avec la règlementation locale ou nationale. Emballage contaminé Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les

rendre inutilisables et se conformer à la règlementation en vigueur pour

l'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Classement EU - Section 2:

Transport routier (RID/ADR)

Transport par mer (IMO/IMDG)

Transport aérien (OACI/IATA)

Non classé
Non classé
Non classé

Classement Belgique – Section 15 Transport routier (RID/ADR)

Nom d'expédition correct Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (contient du flutolanil)

Numéro ONU 3077
Classe(s) de danger pour le transport 90
Etiquette de danger 9

Classe 9
Code M7
Groupe d'emballage III

Version 7 – EU+BE

Date: 26/11/2012

Remplace : 21/01/2009



SYMPHONIE

Date d'impression: 29/11/2012

Page: 7/8

Transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition correct Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (contient du flutolanil)

Numéro ÓNU 3077 Classe(s) de danger pour le transport 90 Groupe d'emballage III

Dangers pour l'environnement Oui, polluant marin

Transport aérien (OACI/IATA)

Nom d'expédition correct Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (contient du flutolanil)

Numéro ONU 3077 Classe 9 Groupe d'emballage III

SECTION 15: Informations réglementaires (*)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification et l'étiquetage - Belgique

N° d'agréation 8529P/B Symbole(s) de danger N

Catégorie de danger Nocif pour l'environnement

Phrases R R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la

fiche de données de sécurité.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

SECTION 16: Autres informations (*)

Phrases R R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases H H411: Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Classe: Aquatic Chronic 3 : Toxicité aquatique chronique catégorie 3

Eye Irrit 2 : Irritant oculaire catégorie 2

Sources des données utilisées : Dossier Belchim Crop Protection NV/SA

SDS des ingrédients Database ESIS

Mise à jour: Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).

Les sous-titres et les textes modifiés par rapport à la version antérieure, sont

marqués d'un astérisque (*)

Version 7 - EU+BE

Date: 26/11/2012

Remplace : 21/01/2009

BELCHIM C-Crop Protection-

SYMPHONIE

Date d'impression: 29/11/2012

Page: 8/8

Dénégation de responsabilité. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche de sécurité a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au EC Règlementation 1907/2006 (REACH) et son ajustement 453/2010, Directive 67/548/EEG, 1999/45/EG (DSD/DPD) et EC Règlementation 1272/2008 (CLP) en EC Règlementation 1107/2009 (PPP).

Fin du document.